

# MAÎTRISER LES *prérogatives et les moyens* d'action du CSE

Réf. : CSE-006

## OBJECTIFS

- ▶ Comprendre les nouvelles règles sociales
- ▶ Connaître les droits et les moyens d'action du CSE
- ▶ Organiser le CSE, construire sa stratégie et son planning social

## PUBLIC

Membre du CSE

## PRÉREQUIS :

- ▶ Formation ouverte à tout élu quelle que soit sa formation initiale

*Personne en situation de handicap, contactez-nous : [questionhandicap@syndex.fr](mailto:questionhandicap@syndex.fr)*



**LE plus**  
SYNDEX

Une formation opérationnelle avec des apports de droit

Une formation tournée vers l'action du CSE, l'échange de pratiques et le lien avec le terrain

Réf. CSE-006

**1 jour** (7h)

**365€** en inter  
Intra : sur devis

*Délais d'accès  
Inter : voir programmation sur le site ;  
intra : nous consulter*

## PROGRAMME

### 1. Comprendre le CSE

- Qu'est-ce que le CSE et comment y sont articulés les rôles des anciens DP, CE et CHSCT
- Les trois niveaux de lecture du Code du travail et leurs conséquences sur le CSE
- Les rôles du CSE : rappels fondamentaux, évolution et identification des enjeux

*Échanges et /ou jeux pour se repérer dans les nouvelles règles de négociation*

### 2. L'organisation du CSE

- La commission SSCT, les représentants de proximité, les autres commissions
- Le CSE dans les organisations complexes

*Apport de connaissances, échange de pratiques, mise en perspective*

### 3. Les attributions du CSE et les modalités de mise en œuvre

- Attributions économiques, sociales et environnementales
- La capacité d'initiative et d'alerte du CSE
- Les attributions sur le thème SSCT

*Apport de connaissances, échange de pratiques, mise en perspective*

### 4. Les informations-consultations

- Les informations-consultations récurrentes et les informations ponctuelles
- La BDESE et l'accès à l'information
- Les expertises économiques et SSCT

*Apport de connaissances, échange de pratiques, mise en perspective*

*Évaluation des acquis : QCM, quizz, mise en situation, auto-évaluation*